



District de Savoie de Football  
B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX  
Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81  
email : district@savoie.fff.fr—site : http://savoie.fff.fr



## COUPE DE FRANCE 2021/2022

### OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes vous informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2021-2022 de la Coupe de France (séniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur FOOTCLUBS (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).

La date limite d'engagement est fixée au **15 Juin 2021. (dernier délai)**.

Droit d'engagement : 52 euros.



#### Sommaire

- |                                    |          |   |            |
|------------------------------------|----------|---|------------|
| • Secrétariat                      | p. 2 à 3 | • Commission des Arbitres   | p. 9 à 12  |
| • Commission Féminines             | p. 3 à 4 | • Commission Statut d'Arbitrage   | p. 13 à 17 |
| • Commission Technique             | p. 5 à 7 | • Annexes   | p. 18      |
| • Commission d'Appel disciplinaire | p. 8 à 9 | <i>Formulaire dossier médical Arbitre, Demande de licence Arbitre, Statut d'arbitrage Ligue et District</i> |            |



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

# Comptes-Rendus

## SECRÉTARIAT

7 juin 2021

### Correspondance

#### **LAuRAFoot Ligue :**

- Modèles de conventions de groupements qui annulent et remplacent ceux envoyés précédemment, quelques modifications ont été apportées au niveau des catégories

#### **FFF :**

- courrier du président de la L.F.A, Vincent Nologues, concernant la contribution à l'évolution des dispositifs F.A.F.A. Equipement et F.A.F.A. Transport pour la mandature 2021/2024.

- GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD : Le collège Jeanne d'Arc et le lycée du Guiers Val d'Ainan remercient pour l'intervention des conseillers techniques lors de la formation jeunes éducateurs mineurs réalisée avec les élèves de 4ème et 3ème de la classe à horaire aménagé football de Pont de Beauvoisin.

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL : Invitation à participer à l'assemblée générale de l'association

- FC CHAUTAGNE : Invitation à nos Assemblées générales (celle du FC CHAUTAGNE à 19h puis celle de la fusion à 20h15)

-FC ST BALDOPH: invitation à participer à l'Assemblée Générale de notre club le **samedi 19 juin 2021 à 18h30** au complexe sportif du Freney à Saint Baldoph.

#### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES:**

#### **Commission Sportive :**

- A.S. D UGINE

#### **Commission des Arbitres :**

- BEKSAS Aïssa

#### **Commission des Coupes :**

- ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - C.A. YENNOIS

# TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL  
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION  
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE  
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

# TEAM



# Comptes-Rendus

## Commission du Statut de l' Arbitrage :

- MARTHOD SP. – US LA RAVOIRE

## Commission du FAFA :

- LAuRAFoot Ligue - FFF

## Commission Féminines :

- U.S. PONTOISE

## COMMISSION FÉMININES

Responsable :

**M. Jacky GACHET : 06 12 22 99 82**

7 juin 2021

Equipes U18F à 8 : CHAMBERY SF – FC HAUTE TARENTEISE

Equipes U15F à 8 : FC CHAMBOTTE – GAPS – US LA MOTTE SERVOLEX – AIX LES BAINS FC – ST PIERRE SPORT FOOTBALL – AS HAUTE COMBE DE SAVOIE

Sur proposition de la Commission Féminine de l'Isère et dans le cadre de notre partenariat sur les pratiques U15F et U18F, une pratique amicale (non compétitive) et facultative vous est proposée sur le mois de juin (le samedi après-midi – 15H).

Cela vous permettra de relancer vos sections jeunes féminines jeunes et de préparer au mieux la saison prochaine.

Votre engagement peut se planifier sur une ou plusieurs dates :

Par ailleurs, des modifications sur les horaires de début de rencontres peuvent être admises, avec l'accord des 2 clubs.

Si vous êtes intéressés, merci de nous retourner le tableau ci-joint, dès que possible.



**Sérigraphie - Flocage - Broderie**

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)

# Comptes-Rendus

CLUB :

	U15F	U18F
Samedi 06 juin 2021		
Samedi 13 juin 2021		
Samedi 20 juin 2021		
Samedi 27 juin 2021		

L'organisation et la communication seront assurées par le District 38.

CLUBS SAVOYARDS	U15F à 8				U18F à 8			
	Sam 05/06	Sam 12/06	Sam 19/06	Sam 26/06	Sam 05/06	Sam 12/06	Sam 19/06	Sam 26/06
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL			Dim 20/06				Dim 20/06	
GMPT AVANT PAYS SAVOYARD								
FC HAUTE TARENTEAISE								
US LA MOTTE SERVOLEX								
FC CHAMBOTTE								
AIX LES BAINS FC								
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE								
ST PIERRE SPORT FOOTBALL								

Mise à jour du 01/06/2021

« Pour consulter le planning de reprise pour les U15F et U18F, rendez-vous sur le site du District de l'Isère.

- ⇒ Onglet Compétition
- ⇒ Sélectionner dans la liste déroulante la catégorie « Reprise de la pratique U15F/U18F à 8 »
- ⇒ Choisir la poule
- ⇒ Rubrique « Calendrier »

Attention des modifications peuvent avoir lieu, en raison de l'intégration de nouvelles équipes. Soyez attentifs et réactifs par rapport à la mise à jour des calendriers. »

Pour tous renseignements :

Edouard FROGER 06.10.56.18.18 [edouard.froger@savoie.fff.fr](mailto:edouard.froger@savoie.fff.fr)

C.T.D. 73 District de Savoie de Football



**COSEEC France**  
Sols et Équipements Sportifs

Tel : 04 50 68 84 28 - Fax : 04 50 68 77 19 - Web : [www.coseec.fr](http://www.coseec.fr)  
PAE Les Grandes Vignes - 74330 LA BALME DE SILLINGY

Distributeur

**GEFISPORTS**  
Les Équipements Sportifs



**TORO**

**RAIN BIRD**

Resp. Savoie!

**Gilbert GRUFFAT!**

Tel : 06 83 86 59 48!

E Mail : [gilbertgruffat@coseec.fr](mailto:gilbertgruffat@coseec.fr)

## COMMISSION TECHNIQUE

7 juin 2021

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Jimmy JUGLARET - ETD (Educateur Technique Départemental) : 06 15 68 96 49 - jjuglaret@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Formations saison 2020 - 2021

### Note aux clubs

**Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2020-2021, en passant par le site du District. Toutes les formations 2020-2021 sont en ligne.**

**Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation).**

**Nous considérons l'inscription et la prise en charge de toute formation validées par le club dès la parution sur le PV. Dans le cas contraire merci de nous le signaler par mail.**

**N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin.**

### Note aux clubs

**Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation**

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS**



# Comptes-Rendus

Formation saison 2020-2021

**- Certification CFF1—MAXIMUM 4 candidats**

**Date :** mardi 15 juin 2021 à 17h30

**Lieu :** LA MOTTE SERVOLEX - Stade Raoul Villot - 250 rue le Cheminet

**Coût :** 50 € (candidats licenciés hors département)

**Inscriptions reçues : 4**

Charles JAUNEAU (FC SAINT MICHEL)

Anthony NELLIO (JS CHAMBÉRIENNE)

Mohamed OUTCHIRI (AIX FC)

Jérôme SOLTYSIAK (USC AIGUEBELLE)

***La convocation vous a été envoyée par mail le 28 mai 2021***

**- Certification CFF1—MAXIMUM 4 candidats**

**Date :** mardi 22 juin 2021 à 17h30

**Lieu :** CHAMBÉRY - Stade Mager - 160 rue du Jura

**Coût :** 50 € (candidats licenciés hors département)

**Inscriptions reçues : 4**

Kamel SAOUD (US MODANE)

Antonio DE BRITO FERREIRA (FC CHAUTAGNE)

Chahin BOUFAMA (US LA RAVOIRE)

Edouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)

***La convocation vous a été envoyée par mail le 31 mai 2021***

**- Certification CFF2—MAXIMUM 7 candidats**

**Date :** mardi 29 juin 2021

**Lieu :** à définir

**Coût :** 50 € (candidats licenciés hors département)

**Inscriptions reçues : 7**

Killian ARNOULT (ENT S DRUMETAZ MOUXY)

Fevzi AYDOGAN (UO ALBERTVILLE)

Yassine KHANFAR - Nassourdine RAFFIOU (CHAMBERY SPORT 73)

Yannis MAOUDJ - Florent VILLAIN (US PONTOISE)

Charlotte MESSE (US LA MOTTE SERVOLEX)

***La convocation vous a été envoyée par mail le 8 juin 2021***

**- Certification CFF4—MAXIMUM 4 candidats**

**Date :** mardi 6 juillet 2021 en soirée



**CAVES  
BILLON**

Vins · Spiritueux · Bières · Sodas · Cafés · Services

73330 DOMESSIN

04 76 31 10 27

## Comptes-Rendus

**Lieu :** au District de Savoie - Chambéry

**Coût :** 50 € (candidats licenciés hors département)

**Inscription reçue : 1**

Yannis MAOUDJ (US PONTOISE)

**Vous avez encore la possibilité de vous inscrire à cette Certification CFF4, par le biais du site du District.  
Inscription possible jusqu'au 22 juin dernier délai.**



**—Crédit  Mutuel—**

# COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

### Compte Rendu d'Audition du 31 mai 2021

**Dossier N°1** : Appel du club de l'US ST RÉMY et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline au sujet de la sanction infligée à son encontre concernant la rencontre n°22673183 : ST BALDOPH FC 1 - ST REMY US 1 - Seniors D3 Poule B du 25/10/2020

Objet : Sanction infligée à un joueur de l'US ST Rémy : 6 matchs FERMES dont Auto + sursis. Amende de 45 €. Date de prise d'effet : 26/10/2020.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :  
M. BILLAUD (Président), S. COHEN (Vice-Président), F. FONTAINE (Secrétaire), B. CAMUS, J. LATHUILE, D. MAILLAND ROSSET

En présence des personnes convoquées,  
Après rappel des faits de la procédure,

Les représentants du club de l'US ST Rémy ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,  
Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

#### **Jugeant en appel et dernier ressort,**

Considérant les explications données par les représentants du club de l'US ST Rémy,

Considérant le rapport et les explications de l'arbitre de la rencontre qui confirme la bousculade volontaire d'un joueur de l'US ST Rémy 1 ce qui lui a valu une expulsion.

Sur ce,

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Considérant le Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire de référence de la F.F.F. pour ce type d'infraction,



**C'PRO** VOTRE PARTENAIRE  
NUMÉRIQUE À CHAMBÉRY

IMPRESSION ET  
GESTION  
DOCUMENTAIRE

INFORMATIQUE  
CLOUD &  
HÉBERGEMENT

TÉLÉCOM  
OPÉRATEUR &  
TÉLÉPHONIE

04 50 24 03 87     WWW.CPRO.FR

# Comptes-Rendus

**Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

- 1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission de Discipline,
- 2- le club de l'US ST Rémy est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).*

Le Président,  
Maurice BILLAUD

Le Vice-Président  
Serge COHEN

## COMMISSION des ARBITRES



Président : M. Daniel DESMARIEUX, Port : 06 75 93 17 52  
Vice Président : M. Jacky MESTACH, Port : 06 15 20 07 75  
Responsable Désignations Jeunes : M. Jérôme FALLETTI, Port : 06 20 04 13 18  
Responsable Désignations Seniors : M. Christophe DUPAYS, Port : 06 13 19 58 14

[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

Réunion (Téléphonique, Visio) du 07 juin 2021

La CDA : Mrs. Daniel DESMARIEUX,  
Visio : Mrs Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON, Luc ALIX, Jérôme FALETTI, Alphonse LOMBARD,  
Christophe DUPAYS, Gérard SOTO,

# Comptes-Rendus

DOSSIER DE RENOUELEMENT – FONCTION : ARBITRE – SAISON 2021 – 2022

## INFORMATION aux Arbitres,

Le dossier de renouvellement "Arbitre" pour la Saison 2021 - 2022 sera adressé dans les prochains jours,  
A vous de nous le retourner dans les meilleurs délais pour sa validation  
Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications vous concernant,  
(Voir principalement le dossier médical).

Nouvelles dispositions plus favorables dans le contexte actuel pour le renouvellement des dossiers des dossiers pour la saison 2021/2022.

Modifications concernant les dossiers médicaux.

\*les jeunes arbitres de moins de 18 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs mineurs (Questionnaire et seulement en cas de réponse positive examen par un médecin)

\*les arbitres âgés de 18 à 34 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs majeurs (examen médical tous les 3 ans et questionnaire les deux autres années) : les arbitres ayant un dossier médical validé en 2020/2021 pourront donc remplir un simple questionnaire médical pour la saison 2021/2022 si toutes les réponses sont négatives.

\*les arbitres âgés de 35 ans et plus continuent à remplir un dossier médical comme chaque saison

### COMPOSITION DE DOSSIER RENOUELEMENT COMPLET

**A adresser OBLIGATOIREMENT à la commission des arbitres :**

- 1-Dossier médical avec ECG si nécessaire (dans une enveloppe) ou Questionnaire médical (selon votre âge ou bilan médical)
- 2-Cotisation de la caisse de solidarité (chèque 10€, à l'ordre du District de Football de SAVOIE)
- 3-Fiche de renseignement
- 4-Charte déontologique
- 5-Fiche DROIT à l'image
- 6-Fiche UNAF (fiche à remplir obligatoirement, adhérent ou non)

**Ce jour, nous adressons les dossiers Arbitrage pour les arbitres de moins de 35 ans**

EXAMEN LIGUE - JUIN 2021 – SAISON 2020 – 2021



## Note aux Arbitres,

**L' Examen Arbitre de Ligue** est programmé et organisé par la CRA Ligue AURA le samedi 26 juin 2021 à Ligue AURA, Tola Vologe , LYON.  
de 9h30 à 18h00

# Comptes-Rendus

## Candidats retenus à l'examen Ligue :

- M. Kilian BEUCHOT (LAISSAUD)
- M. Remi LEFEBVRE (HAUTE COMBE DE SAVOIE)
- M. Salim ABADDAR (C A MAURIENNE)
- M. Brian RAPHAEL (CUINES LA CHAMBRE)
- M. Acel KAJJOU (AIX LES BAINS)

## Séances de préparation à cet examen.

**Les candidats sont convoqués au District de Football de SAVOIE  
Le vendredi 18 juin 2021 pour 18h00 à 20h00 maximum**

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – SAISON 2021/2022



Attendu qu'il y a demande de club sur la prochaine école d'arbitrage : Saison 2021-2022  
En prévision de date, nous vous informons que la formation se déroulera aux vacances d'octobre 2021 **Les 22, 23 et 24 octobre ainsi que le 30 octobre 2021**, pour l'examen final.

## Les candidats inscrits :

- M. Kamal GHAZI FAKHR, club de CHAMBERY SPORT 73.
- M. Jonathan PECOUD, club du FC NIVOLET

**Clubs, vous pouvez dès à présent inscrire vos candidats (es)**

UNAF SAVOIE



**Communiqué  
Section Départementale de l'UNAF SAVOIE**

La crise sanitaire qui perdure a stoppé brutalement les compétitions.  
Pour autant l'UNAF a pris lors du Conseil National une décision exceptionnelle à l'échelle de notre section départementale :

**La cotisation UNAF 2020/2021 sera PROLONGEE sur la nouvelle saison 2021/2022.  
(Pas de démarche à faire, pas de paiement, c'est automatique)**

Cette consigne n'est valable que pour les arbitres à jour de leur cotisation lors de la saison 2020/2021  
Pour les autres désireux de devenir UNAFISTE,  
Vous devrez vous acquitter de la cotisation selon votre catégorie (Jeune ou Senior)

# Comptes-Rendus

DOSSIER DE RENOUELEMENT – FONCTION : ARBITRE – SAISON 2021 – 2022

## INFORMATION aux Arbitres,

Le dossier de renouvellement "Arbitre" pour la Saison 2021 - 2022 sera adressé dans les prochains jours,  
A vous de nous le retourner dans les meilleurs délais pour sa validation  
Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications vous concernant,  
(Voir principalement le dossier médical).

Nouvelles dispositions plus favorables dans le contexte actuel pour le renouvellement des dossiers des dossiers pour la saison 2021/2022.

Modifications concernant les dossiers médicaux.

\*les jeunes arbitres de moins de 18 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs mineurs (Questionnaire et seulement en cas de réponse positive examen par un médecin)

\*les arbitres âgés de 18 à 34 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs majeurs (examen médical tous les 3 ans et questionnaire les deux autres années) : les arbitres ayant un dossier médical validé en 2020/2021 pourront donc remplir un simple questionnaire médical pour la saison 2021/2022 si toutes les réponses sont négatives.

\*les arbitres âgés de 35 ans et plus continuent à remplir un dossier médical comme chaque saison

### COMPOSITION DE DOSSIER RENOUELEMENT COMPLET

**A adresser OBLIGATOIREMENT à la commission des arbitres :**

- 1-Dossier médical avec ECG si nécessaire (dans une enveloppe) ou Questionnaire médical (selon votre âge ou bilan médical)
- 2-Cotisation de la caisse de solidarité (chèque 10€, à l'ordre du District de Football de SAVOIE)
- 3-Fiche de renseignement
- 4-Charte déontologique
- 5-Fiche DROIT à l'image
- 6-Fiche UNAF (fiche à remplir obligatoirement, adhérent ou non)

**Ce jour, nous adressons les dossiers Arbitrage pour les arbitres de moins de 35 ans**

EN ANNEXE - DOSSIER DE RENOUELEMENT - SAISON 2021 – 2022

**-Formulaire DOSSIER MEDICAL ARBITRAGE DMA (District et Ligue)**

**-Démat des LICENCES – NOUVEAUTES 2021-2022**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

**La Commission** : Mrs. Daniel DESMARIEUX (Président), Daniel MAILLAND-ROSSET, Hervé TRONCY, Francis MOREL –BIRON, Luc ALIX, Jérôme FALETTI, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD

### COURRIERS RECUS

- Demande de mutation : M. Ernest PICQUE (CUINES VAL D'ARC) vers le club de l'A. F MONTMELIAN (mail du club de MONTMELIAN)
- Mail du club de MARTHOD SP :
  - 1) nombre de mutation pour la saison à venir 2021/2022
  - 2) M. Rohan BUREAU compte t-il au statut d'arbitrage pour le club la saison prochaine
- Demande de mutation supplémentaire pour la saison 2021/2022, club de LA RAVOIRE

### COMPTE RENDU – REUNION VISIO STATUT LIGUE / DISTRICT

- Demande de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction
- Situation d'infraction des clubs: si le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire mais que la formation n'a pas pu commencer ou aller à son terme du fait de la crise sanitaire → club considéré comme étant en règle pour la saison 20/21. Néanmoins, si le club n'a pas réalisé les inscriptions, il débutera la saison 21/22 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 19/20.
- Année blanche sur les clubs en infraction, ex : si le club est en 2ème année d'infraction, il reste en 2ème année d'infraction)
- Pour les clubs en infraction, il n'y aura pas d'amende Statut d'Arbitrage cette saison 2020/2021
- Pour les arbitres en position d'indépendance au statut d'arbitrage, la saison 2020/2021 comptera pour 1 année comptabilisée et faite.

#### Modification de certaines échéances pour la saison 2021/2022:

- Date du premier examen de la situation des clubs : du 31 janvier au 31 mars 2022
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction : du 28 février au 30 avril 2022
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués) : du 15 au 30 juin 2022

# Comptes-Rendus

## STATUT D'ARBITRAGE – ARTICLES – RAPPEL

### Article 41 – Nombre d'arbitres Article 41-1 – Nombre d'arbitres au Statut Fédéral

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
- Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre, - Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique Futsal (Les équipes Futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11).
- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre
- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire
- Dernier niveau de district : pas d'obligation

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club. Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National. L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

-----  
En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) le championnat national des U19
- b) le championnat national des U17
- c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U19 Ligue Honneur, U19 Promotion de Ligue, U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur, U15 Elite, U20, U18 et U16

**→ 2 JEUNES ARBITRES**

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

# Comptes-Rendus

- a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur et U16
- b) l'un des championnats de Ligue suivants : U17 Ligue Honneur, U17 Promotion de Ligue, U16 Division Honneur et U16 Promotion Honneur
- c) l'un des championnats de Ligue suivants : U15 Ligue Honneur, U15 Promotion Honneur, U15 Division Honneur et U15 Ligue Promotion, U14 et U15.
- d) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)  
→ **1 JEUNE ARBITRE**
- 

## Section 2 – Arbitres Supplémentaires

### Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LAuRAFoot).

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

### *CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2021/2022 : POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP*

<i>CLUBS</i>	<i>N°club</i>	<i>Nombre de Mutés Supp</i>
<i>U.S LA MOTTE SERVOLEX</i>	<i>504511</i>	<i>1</i>
<i>U.S MODANE</i>	<i>542485</i>	<i>1</i>
<i>MONTMELIAN A.S</i>	<i>504230</i>	<i>1</i>
<i>U.S.C AIGUEBELLE</i>	<i>515259</i>	<i>1</i>

-----

### Encouragement au recrutement d'arbitres féminines

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage au moins une arbitre féminine, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la LAuRAFoot, y compris pour les tours de coupes nationales organisés par la LAuRAFoot.

Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, définie pour toute la saison avant le début de la compétition choisie.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

### *CLUB POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2021/2022 : ENCOURAGEMENT AU RECRU- TEMENT D'ARBITRE FEMININE*

# Comptes-Rendus

Tableau :

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
A.S. UGINE	504407	1

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Précisions : si un club bénéficie des 3 mutés supplémentaires ils doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

## CLUBS EN INFRACTION

### Situation des clubs :

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre (s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitres nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020. Cette liste ne peut être modifiée à ce jour.

### CLUBS EN INFRACTION au 07 juin 2021

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 07.06.2021 Sans modification par rapport à la saison 2020-2021:

\*Club de MARTHOD : 3ème année d'infraction: interdiction d'accès dès la fin de cette saison 2020.2021 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022

\*Club de QUIEGE BEAUFORT : 2ème année d'infraction: quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021. 2022.

\*Club de CHAUTAGNE : 1ère année d'infraction: deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022 (mise à décision de fusion avec le club de CHANAZ)

Tableau Récapitulatif Seniors avec incidence pour la saison 2021-2022:

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
MARTHOD S.P	D3	1	0	1	3ème	0	Moins 6 mutés
FC BEAUFOR-	D5	1	0	1	2ème	0	Moins 4 mutés
F.C CHAU-	D3	1	0	1	1ère	0	Moins 2 mutés

# Comptes-Rendus

Tableau à titre indicatif (saison blanche),

Tableau Récapitulatif Seniors sans incidence pour la saison 2021-2022 :

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
CHALLES F.C	D4	1	0	1	1ère	0	
U.S GRIGNON	D1	2	1	1	1ère	0	
ST JULIEN MONT DENIS	D4	1	0	1	1ère	0	
ST PIERRE SPORTS	D2	1	0	1	1ère	0	
F.C VILLARGONDRAN	D3	1	0	1	1ère	0	

Tableau Récapitulatif Jeunes sans incidence pour la saison 2021-2022:

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
F.C BAUGES	U17	1	0	1	1ère	0	
A.S BOZEL	U15	1	0	1	1ère	0	
CHAMBERY SPORT 73	U15	1	0	1	1ère	0	
F.C. CHAUTAGNE	U15	1	0	1	1ère	0	
U.S DOMESSIN	U15	1	0	1	1ère	0	
F.C LAISSAUD	U15	1	0	1	1ère	0	
LA BATHIE U.S.G	U15	1	0	1	1ère	0	
A.S LA BRIDOIRE	U15	1	0	1	1ère	0	
U.S LA RAVOIRE	U20 Rég	2	1	1	1ère	0	
ST MICHEL SPORTS	U17	1	0	1	1ère	0	
ST PIERRE SPORTS	U20	1	0	1	1ère	0	
F.C VILLARGONDRAN	U17	1	0	1	1ère	0	



# Annexes

## Annexes de ce Foot Savoie

- *Formulaire dossier médical Arbitre*
- *Demande de licence Arbitre*
- *Statut d'arbitrage Ligue*
- *Statut d'arbitrage District*